



15ème législature

Question N° : 7428	De Mme Bérengère Poletti (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Formation des casques bleus	Analyse > Formation des casques bleus.
Question publiée au JO le : 17/04/2018 Réponse publiée au JO le : 03/07/2018 page : 5792 Date de changement d'attribution : 08/05/2018		

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la qualité de la formation des forces de maintien de la paix des Nations unies, dits « casques bleus », avant engagement sur le terrain. À ce jour, les casques bleus déployés dans quinze opérations différentes de maintien de la paix, assurent un rôle essentiel de transition vers plus de justice et de prospérité. Ces opérations, polyvalentes et multidimensionnelles, font appel à de nombreuses compétences pour garantir la sécurité mais aussi faciliter le processus politique, protéger les civils, aider au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des anciens combattants, à soutenir l'organisation d'élections libres, à protéger et à promouvoir les droits de l'Homme et enfin à rétablir la primauté du droit. Or ces compétences ne peuvent être que difficilement acquises en seulement deux semaines de formation. Cette contrainte temporelle ne permet pas la bonne intégration du contenu inévitablement superficiel de la formation, ni même la réalisation d'exercices pratiques pourtant indispensables à la préparation concrète du terrain. Ce manque de temps et de moyens accordés à l'instruction des casques bleus peut entraîner d'importantes failles dans les dispositifs de maintien de la paix et ne peut donc pas en assurer leur pleine réussite. Aussi, elle attire son attention sur la situation des 823 casques bleus français présents sur sept opérations de l'ONU et qui n'ont pu bénéficier d'une formation optimale ou des moyens nécessaires pour répondre efficacement à la complexité croissante des missions. Elle souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

Les actions de formation et de préparation opérationnelle dispensées aux militaires permettent à ces derniers de faire face aux diverses menaces, en France comme à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'une mission conduite sous commandement national ou international. La capacité de nos soldats à enchaîner et à maîtriser les différentes phases de leur métier que constituent la formation, l'entraînement et l'engagement opérationnel garantit la polyvalence de notre modèle d'armée et est adaptée à l'évolution de ces menaces. Il convient d'ajouter que les militaires déployés en opération bénéficient d'une mise en condition finale visant à leur faire acquérir, pour chaque théâtre, les savoir-faire particuliers nécessaires au regard du type de la mission, de la situation locale, des menaces existantes et des conditions d'engagement (cadre légal et règles d'engagement). Cette mise en condition est constitutive du cycle de préparation opérationnelle des forces terrestres et donne lieu à une certification par le commandement. Enfin, le soldat retire de sa participation à des engagements variés une expérience et des enseignements qui lui permettent de couvrir une large étendue du spectre de la guerre, depuis la basse jusqu'à la haute intensité. Que le soldat français serve ou non dans le cadre d'une mission de l'ONU, sa formation et son



entraînement le rendent donc parfaitement apte à agir dans le contexte juridique propre à son engagement, avec une parfaite connaissance des enjeux, des rapports politiques et humains locaux et des interactions avec les autres contingents constitutifs de la force déployée.